

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

7456/91 (Presse 137)

1513th Council meeting

- General Affairs -

Brussels, 6 September 1991

President: Mr Hans VAN DEN BROEK,

Minister for Foreign Affairs
of the Kingdom of the Netherlands

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Mark EYSKENS Minister for Foreign Affairs
Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs

Denmark:

Mr Uffe ELLEMANN-JENSEN Minister for Foreign Affairs
Mr Jørgen ØRSTRØM MØLLER State Secretary for Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER Federal Minister for Foreign Affairs
Mrs Ursula SEILER-ALBRING Minister of State, Foreign Affairs

Greece:

Mr Georges PAPASTAMKOS State Secretary for Foreign Affairs

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDÓÑEZ Minister for Foreign Affairs
Mr Carlos WESTENDORP State Secretary for Relations with the European Communities

France:

Mr Roland DUMAS Ministre d'Etat, Minister for Foreign Affairs
Mrs Elisabeth GUIGOU Minister for European Affairs

Ireland:

Mr Gerard Collins Minister for Foreign Affairs

9.IX.91

art/SMS/pj

Italy:

Mr Gianni DE MICHELIS

Minister for Foreign Affairs

Mr Claudio VITALONE

State Secretary for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. VAN DEN BROEK

Minister for Foreign Affairs

Mr Piet DANKERT

State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr João de DEUS PINHEIRO

Minister for Foreign Affairs

Mr Vitor MARTINS

State Secretary for European Integration

United Kingdom:

Mr Douglas HOGG

Minister of State, Foreign and Commonwealth
Office

°

°

°

Commission:

Mr Jacques DELORS

President

Mr F.H.J.J. ANDRIESEN

Vice-President

6. IX. 91
art/SMS/li

ASSOCIATION AGREEMENTS WITH HUNGARY, POLAND AND CZECHOSLOVAKIA

- Adaptation of the negotiating directives

In accordance with the wish expressed by the European Council in particular that comprehensive agreements be concluded with these States before the end of October 1991, the Council carried out a thorough examination of the proposals submitted by the Commission. Those proposals had been planned with an eye to a final package which would make it possible to relaunch the negotiations in question and bring them to a conclusion within the desired period.

From that examination it emerged that all Member States had the political intention of giving the Commission greater scope for negotiation. Despite the considerable progress made, however, agreement was not reached on all aspects of the package proposed by the Commission.

The Council accordingly agreed to continue examining this matter at its next meeting on 30 September; the Presidency stated its intention of taking every available opportunity to speed up full agreement as far as possible on all the changes to be made to the negotiating directives.

YUGOSLAVIA: PREPARATION FOR THE PEACE CONFERENCE

Within the framework of Political Co-operation the Ministers confirmed that the opening session of the Peace Conference on Yugoslavia would be held on 7 September 1991 in The Hague, in the Palace of Peace put at the disposal of the Conference by the International Court of Justice and the Carnegie Foundation.

As well as the Twelve and the Commission, the Federal Presidency, the Prime Minister and the Minister for Foreign Affairs of the Federal Government and the Presidents of the six Yugoslav Republics will attend the conference.

As agreed, the conference will be chaired by Lord Carrington, who will carry out the mandate defined by the Community and its Member States on the basis of their statement of 3 September 1991.

The Community and its Member States stressed once more the crucial importance of full and effective compliance with the cease-fire agreements.

THE BALTIC STATES

At the same time as the Council meeting a meeting was held between the Ministers for Foreign Affairs of the Member States of the Community, the Representative of the Commission and Mr MERI, Mr JURKANS and Mr SAUDARGAS, the Ministers for Foreign Affairs of the Republics of Estonia, Latvia and Lithuania, respectively.

In conclusion to the meeting the joint declaration set out in annex was adopted.



P. 85/91

Bruxelles, le 6 septembre 1991

DECLARATION CONJOINTE SUR LES ETATS BALTES

publiée à l'issue de la rencontre entre les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté et le Représentant de la Commission et les Ministres des Affaires étrangères des Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie

Les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté Européenne et les Représentants de la Commission et les Ministres des Affaires étrangères des Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie se sont rencontrés à Bruxelles le 6 septembre 1991, afin de marquer la restauration de la souveraineté et de l'indépendance des Etats Baltes.

En cette heureuse occasion, les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté Européenne et les Représentants de la Commission ont chaleureusement félicité leurs collègues du fait que les Etats Baltes ont retrouvé leur place légitime au sein de la communauté internationale. Ils ont considéré que cette rencontre venait sceller l'établissement de relations diplomatiques avec ces Etats. Ils ont également souligné la volonté de la Communauté Européenne en tant que telle d'établir des relations diplomatiques avec les trois Etats Baltes. Les Ministres de la CE ont exprimé leur disponibilité à apporter leur soutien afin que les Etats Baltes deviennent membres, à la première occasion possible, de toutes les organisations internationales pertinentes.

Les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté Européenne et les Représentants de la Commission ont réaffirmé leur volonté d'explorer, ensemble avec les trois Etats Baltes, toutes les possibilités de les assister dans leur développement démocratique et économique. Ils ont fait état de leur volonté de voir les Etats Baltes participer au Groupe des 24 et bénéficier du Programme Phare de la Communauté Européenne. La Commission engagera rapidement des discussions avec les autorités des Etats Baltes sur la conclusion d'accords de coopération commerciale et économique avec la Communauté.

Les Ministres des Affaires étrangères des Etats Baltes ont fait état de l'engagement de leurs pays en faveur de la démocratie fondée sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, d'une économie orientée vers le marché, de la justice sociale et de la responsabilité en matière d'environnement, ainsi qu'en faveur des autres principes contenus dans l'Acte Final d'Helsinki et la Charte de Paris de la CSCE. Conscients de la nécessité d'une coopération future entre tous les Etats en Europe, ils ont pris l'engagement que leurs pays, dans leurs efforts pour se libérer du poids du passé, s'efforceraient de régler tous les problèmes en suspens dans un processus de dialogue ouvert et constructif.

P. 85/91

Brussels, 6 September 1991

JOINT DECLARATION ON THE BALTIC STATES

issued at the occasion of the meeting between
the Ministers of Foreign Affairs of the member States of the
European Community and the Representative of the Commission
and the Ministers of Foreign Affairs of the Republics of
Estonia, Latvia and Lithuania

The Ministers of Foreign Affairs of the member States of the European Community and the Representatives of the Commission and the Ministers of Foreign Affairs of the Republics of Estonia, Latvia and Lithuania met in Brussels on 6 September 1991 to mark the restoration of sovereignty and independence of the Baltic States.

On this festive occasion, the Ministers of Foreign Affairs of the member States of the European Community and the Representatives of the Commission warmly congratulated their colleagues on the resumption by the Baltic States of their rightful place in the international community. They regarded their meeting as a seal of the establishment of diplomatic relations with them. They also stressed the willingness of the European Community as such to establish diplomatic relations with the three Baltic States. The EC Ministers expressed their readiness to help the Baltic States become members of all relevant international organizations at the earliest possible date.

The Ministers of Foreign Affairs of the member States of the European Community and the Representatives of the Commission reiterated their willingness to explore together with the three Baltic States all avenues to assist them in their democratic and economic development. They stated their readiness to see the Baltic States participate in the Group of 24 and benefit from the European Community's Phare Programme. The Commission will have early discussions with the authorities of the Baltic States about the conclusion of trade and economic cooperation agreements with the Community.

The Foreign Ministers of the Baltic States declared the commitment of their countries to democracy based on the respect for human rights and the rule of law and to market-

oriented economy, social justice and environmental responsibility, together with the other principles contained in the CSCE Helsinki Final Act and Paris Charter. They pledged that their countries, in their efforts to liberate themselves from the legacy of the past, would strive to settle all outstanding issues in a process of open and constructive dialogue, mindful of the need for future cooperation between all States in Europe.

Bruxelles, le 5 septembre 1991.

438

NOTE BIO (91) 274 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)

Les Ministres des Affaires étrangères se réuniront demain à Bruxelles à partir de 10 heures pour un agenda reprenant pour l'instant les points suivants :

- Relations avec les pays d'Europe centrale et orientale
 - . Accords d'association avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie - directives de négociation
 - . Coopération avec la Roumanie et la Bulgarie
 - . Coopération avec l'Albanie - Accord de commerce et de coopération et Aide d'urgence
- Préparation du Conseil européen.

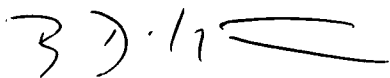
Au cours du déjeuner, ils s'entretiendront avec les Ministres des Affaires étrangères des Etats baltes.

En ce qui concerne les différents thèmes spécifiques liés aux points cités ci-dessus, je vous prie de vous référer à notre note bio d'hier qui reprend les principaux points de la Conférence de presse du Vice-Président Andriessen qui s'est tenue hier en vue de la réunion du Conseil de demain.

Matériel diffusé au cours du Rendez-vous de midi du 5 septembre 1991.

- IP 809 La Commission approuve un projet de communication au Conseil sur les initiatives communautaires dans le domaine des incidents et des accidents d'avion
- IP 810 Extraits du Discours de Sir Leon Brittan devant "the Survey European Association" à Egham (Surrey) - "The Soviet Union : What next?"
- IP 811 PHARE - Rapport 1990 et réunion avec les partenaires d'Europe orientale et centrale pour une évaluation à mi-parcours de l'aide + Rapport
- IP 812 Aide humanitaire en faveur des populations de Yougoslavie et du Cambodge
- IP 813 Aide humanitaire communautaire à l'Albanie
- EUROSTAT Programme de la Conférence internationale "Monetary and financial instruments in ECU : statistical aspects"

Amitiés,
B. Dethomas.



Bruxelles, le 6 septembre 1991

**NOTE BIO (91) 274 (Suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

Conseil Affaires générales du 6 septembre 1991

Le déjeuner qu'ont eu les Ministres des Affaires étrangères des Douze avec leurs homologues de Lituanie, d'Estonie et de Lettonie - en marge du Conseil Affaires générales du 6 septembre - a été suivi d'une conférence de presse des trois Ministres baltes avec MM. Van den Broek et Delors.

Le Ministre estonien, M. Lennart Meri, a précisé la volonté de ces Etats nouvellement indépendants de devenir membres associés de la Communauté européenne tandis que le Ministre lituanien disait son espoir que la CEE "aide son pays à retrouver son rôle sur la carte mondiale.

Le président du Conseil s'est prononcé pour la signature dans les meilleurs délais d'accords de commerce et de coopération (accords dits de première génération) avec les Républiques baltes dans un processus de step by step.

Le Président de la Commission, pour sa part, a estimé qu'il fallait "donner un signal politique fort" que ces Républiques font partie de l'ensemble des Nations démocratiques sans pour autant, sur le plan économique, perdre de vue les réalités, et notamment de l'interdépendance des économies de ces Républiques avec celles des Républiques soviétiques.

M. Delors a ajouté que la Communauté allait proposer que Lituanie, Estonie et Lettonie bénéficient sans tarder du programme PHARE et qu'allait soutenir l'adhésion de ces trois pays au Fonds Monétaire International à la Banque Mondiale et à la BERD.

15 D-11

Amitiés
Bruno Dethomas

Bruxelles, le 7 septembre 1991.

**NOTE BIO (91) 274 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)

Négociations Accords d'association avec la Pologne, la Hongrie et le CSSR

Malgré des pourparlers intensifs y compris des efforts de compromis de la Présidence, le Conseil n'a pas encore été en mesure d'adopter définitivement les propositions de la Commission visant certaines modifications par rapport aux directives de négociation existantes pour l'établissement des accords d'association avec les trois pays précités.

En effet, ces efforts ont raté du fait qu'il était impossible de trouver un accord unanime relatif au volet "agriculture" et notamment en ce qui concerne un meilleur accès pour la viande bovine et ovine des trois PECO. Ce résultat est hautement regrettable si on tient compte de l'enjeu de ces négociations qui visent à établir des instruments tangibles pour intensifier les relations politiques et économiques entre les trois pays concernés et la Communauté.

Malgré ce non-résultat d'hier, il faut toutefois constater qu'en général le Conseil a démontré une volonté politique d'appliquer une flexibilité accrue pour ces négociations, ce qui l'a conduit au fait qu'il reste très peu de réserves vis-à-vis des propositions de la Commission.

Les délibérations à l'occasion de la séance d'hier, qui se sont prolongées pendant une bonne partie de la journée, bien qu'il y avait aussi des discussions sur d'autres sujets, et notamment concernant la préparation de la Conférence de paix sur la Yougoslavie, prévue pour ce matin à La Haye. Nous vous rappelons d'autre part qu'à l'heure du déjeuner, les Ministres ont rencontré les Ministres des Affaires Etrangères des trois pays baltes, ce déjeuner ayant été suivi d'une conférence de presse sur laquelle la note BIO 243 (suite 1) vous a déjà été envoyée hier.

En ce qui concerne les discussions relatives au mandat à modifier pour négocier les accords d'association avec la Pologne, la Hongrie et la CSSR, les discussions se sont concentrées notamment sur deux volets, à savoir textiles et agriculture.

En ce qui concerne les textiles, le Conseil a essayé de rencontrer des réserves pertinentes de plusieurs délégations et notamment du Portugal, cette dernière ayant mis en évidence qu'elle ne pourrait pas accorder un meilleur accès sur le marché communautaire dans ce secteur sans avoir des engagements bien définis du côté de la Communauté en ce qui concerne des mesures visant une restructuration du secteur textiles au Portugal.

Finalement, la délégation portugaise a pu accepter la proposition de la Commission en la matière après avoir pris note d'une déclaration de la Commission qui stipule "qu'elle présentera dans un bref délai les résultats de son examen concernant les conséquences pour l'industrie textile portugaise découlant de l'ouverture du marché communautaire aux produits textiles des trois pays concernés. La Commission déclare aussi qu'elle présentera en même temps les mesures à caractère structurel en vue de moderniser et renforcer la compétitivité de l'industrie."

Bien entendu cette conclusion positive du côté du Portugal était conditionnée par l'objectif de pouvoir trouver une position unanime au niveau du Conseil en ce qui concerne l'ensemble des propositions de la Commission sur la table, y compris dans le domaine agricole.

En ce qui concerne ce dernier volet, la Commission a proposé d'améliorer son offre initiale dans le sens d'une réduction des tarifs et des prélèvements de 20 % par an pendant une période de trois ans et que les quantités auxquelles s'appliqueraient ces bénéfices seraient augmentés de 10 % par an au cours d'une période de cinq ans.

Cette approche s'est heurtée à des réserves de plusieurs délégations et notamment des délégations française, belge et irlandaise. Ces trois délégations ont notamment énoncé des difficultés vis-à-vis de cette approche dans la mesure où elle s'applique au secteur de la viande bovine et ovine.

Afin de tenir compte de ces positions, la Commission lors du débat a précisé qu'elle pourrait appliquer une approche exceptionnelle pour la viande bovine et ovine par le biais d'une déclaration stipulant que "pour autant que les dites quantités seront achetées, avec le soutien financier communautaire dans le cadre d'opérations dites triangulaires, par l'URSS ou par des pays, autres que les futurs pays associés, couverts par l'aide coordonnée du G-24."

Toutefois, cette suggestion n'a pas permis à la délégation française de lever ses réserves. Egalement une suggestion de compromis de la Présidence n'a pas pu modifier la position de cette délégation, la Présidence ayant suggéré d'amender la proposition de la Commission de telle manière que des 10 % d'augmentation des quantités, seulement 5 % devraient concerner le marché communautaire tandis que les autres 5 % devraient s'appliquer dans leur intégralité aux opérations dites triangulaires, c'est-à-dire des exportations en provenance des trois PECO vers l'URSS ou d'autres pays couverts par l'aide coordonnée du G-24 et pas associés avec la Communauté.

Pour ramener le problème dans ses vraies proportions, la consommation annuelle de la viande bovine dans la Communauté s'élève à 7 millions de tonnes par an; la Communauté importe actuellement en provenance des 3 PECO en total 11.000 tonnes de viande bovine et 18.000 tonnes de viande ovine. Une augmentation de 5 % de ces quantités concerne donc des chiffres de 550 tonnes de viande bovine et 900 tonnes de viande ovine. Malgré l'importance très minime de ces quantités, malheureusement la délégation française n'a pas été en mesure hier de donner son accord.

Ayant constaté cette position, la Présidence n'a pas estimé utile de poursuivre le débat hier soir et elle a donc clôturé la session en précisant son intention de prendre contact avec la Commission pour définir la suite du débat à une autre occasion.

Ceci implique donc également que le Conseil n'a même pas abordé un débat en ce qui concerne les 2 autres points de l'ordre du jour, à savoir :

- les négociations exploratoires avec la Bulgarie et la Roumanie en vue de l'établissement d'accords d'association et
- les relations avec l'Albanie, y compris le mandat de négociation pour un accord commercial et de coopération économique.

Amitiés,
B. Dethomas.

